

# N° 132 LE PUBLIPHOBIE 1<sup>er</sup>-2-2012

« La patience vient à bout de tout. » (Proverbe français.) Dernier numéro paru : 1<sup>er</sup>-11-2011 (23<sup>e</sup> année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1<sup>er</sup> janvier 1990 et déclarée comme association le 1<sup>er</sup> juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

## I ■ Bon anniversaire à Paysages de France !

Fin février 2012, Paysages de France (V. XII), née le 28-2-1992 (*Journal officiel*), aura vingt ans. Que soit remercié Pierre-Jean Delahousse, son infatigable et imbattable président-fondateur, plus dynamique et efficace que jamais, bienfaiteur méconnu de nos prunelles et de notre vie intérieure ! Si les afficheurs publicitaires et les préfets complices ont une bête noire, c'est lui !

## II ■ Réforme de la loi sur la publicité, ou la politique de la terre brûlée : les dés sont jetés, le cauchemar peut commencer

Avant de disparaître sans doute à la suite des prochaines élections, le gouvernement vient de détruire en puissance les paysages de la France, de nous gâcher la vue, de nous empoisonner la vie, notamment intérieure. Et ce, pour des décennies.

**Chronologie** – 12-7-2010 : la loi n° 2010-788 sur la publicité extérieure remplace la loi de 1979. – Fin 2010 : concertation, au ministère de l'Écologie, entre le gouvernement, les afficheurs et les associations antipublicitaires. – 23-2-2011 : publication du projet de décret par le ministère : contenu décevant pour les associations. – Fin février-début mars : consultation publique ; selon des fonctionnaires, 90 % des 7 000 lettres envoyées au gouvernement adoptent le point de vue des associations. – Printemps-automne : une commission interministérielle (représentants du Premier ministre et des ministères de l'Économie, de l'Intérieur et de la Communication) récrit le projet sans tenir compte des associations ni du résultat de la consultation publique, et sous la pression des afficheurs, qui brandissent la menace du chômage... pour leur profession. – 7-12 : diffusion du nouveau projet de décret. – 25-1-2012 : Paysages de France (V. XII) adresse ses observations au Conseil d'État, qui salue leur haut niveau. – 26-1 : le Conseil d'État examine le projet de décret, en un temps record, indigne d'un État de droit. – 30-1 : décret n° 2012-118 relatif à la publicité extérieure. – 31-1 : publication du décret au *Journal officiel* ; il sera applicable à compter du 1<sup>er</sup>-7-2012.

**Réactions** – Les associations parlent d'« assassinat », de « dépeçage », de « République des copains ». Les afficheurs se montrent plutôt satisfaits : le ministère ne reconnaît-il pas lui-même que, grâce à ce décret, ils vont augmenter leur chiffre d'affaires de 30 % ? Quant au secteur de l'immobilier (pour qui « la publicité éphémère de grand format peut contribuer à l'embellissement des lieux avoisinants » [*sic*]), il se dit déçu par la limitation de la publicité à 50 % de la surface des bâches de chantier, laquelle limitation n'incitera pas, selon lui, les annonceurs à rentabiliser le coût important de fabrication des bâches.

**Conséquences sur le terrain** – Malgré quelques avancées (réduction à 4 m<sup>2</sup> de la taille des panneaux dans les petites agglomérations [sauf le long des routes fréquentées !], restriction des enseignes, extinction des publicités lumineuses entre 1 h et 6 h du matin [sauf pour les obstacles urbains sur trottoir !]), et une fausse bonne nouvelle (suppression des panneaux de 16 m<sup>2</sup>... qui n'existaient pas !), voici ce que, entre autres joyusetés, nous aurons bientôt à la fois sous nos yeux et sur nos têtes : panneaux scellés au sol en pagaille (même dans les secteurs sauvegardés, les parcs naturels régionaux et près des monuments historiques), écrans numériques de 8 m<sup>2</sup>, et même 50 m<sup>2</sup> autour des aéroports, enseignes murales géantes, publicités illimitées sur bâches, etc.

**Deux espoirs** – Que les maires, qui auront le pouvoir de dépolluer leur ville (grâce à un règlement local), ne se laisseront pas influencer par les groupes de pression ou des électeurs influents, et que le prochain ministre de l'Écologie refondera le décret.

**Inquiétude** – La violence faite aux paysages vulnérables ne va-t-elle pas déchaîner des violences de citoyens excédés ?

## III ■ Besançon : nouvelles attaques contre des obstacles urbains JCDecaux (2-3 janvier 2012)

Il y a exactement un an (LP 127), nous qualifiions Besançon de « capitale française du cassage d'obstacle urbain », après les 400 dégradations intervenues au cours de l'année 2010. Dans la nuit du 2 au 3 janvier 2012, 2 aubettes d'arrêts de bus et 9 obstacles urbains sur trottoir ont été saccagés, avenue Siffert, pont de la République... (Source : *L'Est Républicain*.)

## IV ■ La Brigade anti-criminalité arrête des étudiants des Beaux-Arts (Nancy, 7 janvier 2012)

Quinze étudiants avaient commencé, ce samedi de soldes, à s'en prendre, rue Saint-Jean, artère commerciale, à des aubettes et obstacles urbains de l'afficheur JCDecaux, pour la première fois à visage découvert, dans une ambiance bon enfant, félicités par des passants. Ils voulaient ouvrir 48 de ces panneaux, sans les forcer, et remplacer les affiches publicitaires par d'autres réalisées par leurs soins pour dénoncer la consommation et se réapproprié l'espace visuel public. La police les a arrêtés de manière musclée, les alignant contre le mur, eux et le journaliste qui les accompagnait ; les identités ont été relevées, et la trentaine d'affiches pas encore collées, jetée dans des poubelles. JCDecaux ayant déposé 7 plaintes contre X pour 70 dégradations et vols d'affiches commis en 2011-2012, soit un préjudice estimé par lui à 10 000 euros, ces étudiants sont convoqués ces jours-ci, individuellement, à l'hôtel de police Saint-Léon. (Article avec photo dans *L'Est Républicain* du 8-1-2012.)

## V ■ Adblock AFK, groupuscule antipublicitaire en Suède

Une vidéo circule sur la Toile depuis début 2012, montrant ce groupuscule clandestin agissant dans le métro de Stockholm.

## VI ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : des « types formidables » reçoivent un coup de parapluie

Le Collectif des déboulonneurs (V. XII), né à Paris en 2005 (LP 91...), a de nouveau agi en novembre, décembre et janvier. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

(*Erratum* – Le dernier numéro était bouclé quand nous avons appris qu'une action avait eu lieu à Lyon, r. Victor-Hugo, le 21 octobre 2011, à 19 h : 15 obstacles urbains de l'afficheur JCDecaux barbouillés au blanc d'Espagne par 6 militants.)

**Novembre 2011.** Le 5, à 16 h, à Lille, 167 obstacles urbains et aubettes ont été barbouillés au blanc d'Espagne (non dégradant) par 40 militants. Art. avec photo dans *Nord Éclair* du 6, *20 Minutes* du 7, *La Voix du Nord* du 6 et du 8. Le 20, à 11 h, encore à Lille (r. Gambetta), 6 panneaux des affich. CBS et JCDecaux ont été barbouillés par 4 militants, devant 25 amis (avec batucada,

accordéons) et 3 journal. (*La Voix du Nord...*). Présence d'une police non répressive. Art. dans *Nord Éclair* du 16 (*sic*) et du 21 ; reportage sur France 3 (12 h). Le 25, à 19 h, à **Lyon** (r. Victor-Hugo), 9 obstacles urbains de l'afficheur JCDecaux ont été ouverts par 9 militants qui ont remplacé les affiches publicitaires par d'autres, subversives, et interrompu le défilement. La police a arrêté l'action sans ennuyer les militants, faute de dégradations. Le 5, à 17 h, à **Tours** (pl. J.-Jaurès, r. Nationale, bd Heurteloup, bd Béranger), 30 obstacles urbains de l'affich. JCDecaux ont été barbouillés au blanc d'Espagne par 15 militants, devant quelques cyclistes de la « Vélorution », 2 journal. (*La Nouvelle République* et TV Tours), 1 polic. en civil.

**Décembre 2011.** Le 17, à 15 h, à **Lille** (pl. Rihour, r. Faidherbe et gare de Lille-Flandres), 5 panneaux des affich. CBS et JCDecaux ont été barbouillés par 3 militants, devant 20 amis (dont des musiciens), 2 journal., quelques polic. (dont un a déclaré que, grâce à son métier, il rencontrait des « types formidables »). Art. avec photo dans *La Voix du Nord* du 18, *Croix du Nord* du 23, et *20 Minutes* du 19. Le 10, à 10 h, à **Rouen** (centre-ville et 12 stations de métro), 91 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été barbouillés au blanc d'Espagne (non dégradant) par 34 militants vêtus de gilets jaunes fluorescents (répartis en 2 équipes), devant 1 journal. (Radio HDR) et 1 jongleur aux massues. La police a relevé les identités de 14 militants. Art. dans *Grand Rouen* du 18.

**Janvier 2012.** Le 18, à 18 h, à **Lille** (angle r. Gambetta/r. Solférino), 3 panneaux des affich. CBS et JCDecaux ont été barbouillés ou recouverts par 3 militants, devant 30 amis, 2 journal. et des polic. qui n'ont emmené au poste que le militant pris sur le fait, lequel a refusé de donner son ADN ; les 2 autres sont allés spontanément au commissariat pour être entendus, en vain. Art. dans *La Voix du Nord* du 20. Le 28, à 15 h, à **Paris** (pl. Henri-Mondor, métro Odéon), 1 aubette d'abri de bus a été barbouillée au blanc d'Espagne par 3 militants, devant 40 amis, 1 journal., 10 polic. bon enfant. Art. avec photo dans *Le Parisien* du 29.

Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

## **VII ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : soutenir les Tourangeaux**

**Paris, 1<sup>er</sup> mars 2012 : jugement du procès du 7 septembre 2011.** Les 8 prévenus, ayant décidé de payer à JCDecaux, afficheur victime de leur barbouillage, les 807,08 euros de dommages-intérêts auxquels ils ont été condamnés solidairement (*LP* 131), connaîtront ce jour-là, à 9 heures, la peine que leur aura réservée le juge et qui dépendra du paiement (16<sup>e</sup> chambre).

**Tours, 20 mars 2012 : audience au tribunal de police.** Guillaume Brière et Rémi Filliau, déjà condamnés en 2011 pour une semblable action (*LP* 130), repasseront en procès, pour un autre barbouillage, à 14 heures, au tribunal de police (place Jean-Jaurès). Partie civile : JCDecaux. Chèques de soutien à : « Trop c'est trop », 22, rue Émile-Zola, 37000 Tours. Contact : 06 30 13 35 30.

**Paris, 3 avril 2012 : audience en appel.** Les 8 barbouilleurs relaxés en 2010 et poursuivis en appel, mais dont le procès n'avait pu avoir lieu, en 2011, pour cause d'avocate générale écologiste (*LP* 131), recomparaîtront à 13 h 30 (cour d'appel, 10<sup>e</sup> chambre).

## **VIII ■ Le Père Noël fouetté par un publicitaire (action de RAP, Paris, 19 décembre 2011)**

Gare Montparnasse, 19 décembre, vers 19 h. Lors d'une saynète mise en scène par RAP (v. XII), un (faux) Père Noël, juché sur un (vrai) vélo relié à un (vrai) panneau publicitaire énergivore dont il alimente le courant en pédalant, est « stimulé » par un (faux) publicitaire à (faux) coups de (vrai) fouet. Pendant ce temps, d'autres militants distribuent des tracts et collent des affichettes sur des écrans publicitaires à affichage à cristaux liquides, pour dénoncer l'agression visuelle, la surconsommation et le gaspillage d'énergie. Bref, une action dangereuse pour l'ordre publicitaire, qui a déclenché l'intervention de trois (vrais) agents de la Sûreté ferroviaire, trois (vrais) policiers et trois (vrais) militaires. Bilan : relevés d'identités, amende de 45 euros pour la présidente de RAP. Motif : « affiche dans l'enceinte de la gare » (il est bien connu que les gares sont exemptes d'affiches...).

## **IX ■ Paysages de France libère Mende (Lozère)**

En 2007, Paysages de France (v. XII) demande au préfet de la Lozère de supprimer quatre panneaux publicitaires illégaux à Mende. Le préfet se contente de répondre qu'une « réflexion particulière » et des « études poussées » sont menées, ou encore qu'est « mise en place une réglementation précise et stricte » répondant aux « attentes des milieux professionnels concernés ». En 2009, Paysages de France le saisit pour d'autres infractions. Il ne répond pas. En janvier 2011, l'association dépose une requête devant le tribunal administratif de Nîmes. Le préfet prétend que la requête de l'association est « irrecevable » et que ce qui aurait force de loi, ce ne serait pas la loi, mais une sorte de droit « naturel » (*sic*) qui accorderait de facto une « plus grande souplesse dans l'administration des publicités extérieures » dans les zones « intéressantes des secteurs propices à l'animation commerciale ». En octobre 2011, à l'audience, le rapporteur public donne tort à l'association et conclut au rejet de sa demande. En décembre 2011, le tribunal enjoint au préfet d'appliquer la loi et condamne l'État à verser 3 500 euros à Paysages de France.

## **X ■ « La pollution visuelle » (dossier agréable sur un sujet désagréable, par [dijon-ecolo.fr](http://dijon-ecolo.fr), septembre 2011)**

Dossier riche, complet, rigoureux, joliment mis en pages et illustré, à portée hélas universelle. Sous-titre : « Éléments d'informations et de réflexions sur la place de la publicité dans les rues de Dijon, sur la pollution visuelle par l'affichage publicitaire ». (<http://www.dijon-ecolo.fr/dossiers/pollution-visuelle-liens.html> ; [contact@dijon-ecolo.fr](mailto:contact@dijon-ecolo.fr).)

## **XI ■ Agenda**

1<sup>er</sup>-3-2012, Paris : jugement du procès du 7-9-2011 contre 8 déboulonneurs (Palais de justice, 9 heures, 16<sup>e</sup> chambre).

20, Tours : procès de 2 déboulonneurs au tribunal de police (14 heures). Contact : 06 30 13 35 30, [deboulonneurs.tours@gmail.com](mailto:deboulonneurs.tours@gmail.com).

3-4, Paris : procès de 8 déboulonneurs (Palais de justice, cour d'appel, 10<sup>e</sup> chambre, 13 h 30). Contact : [deboulonneurs.paris@no-log.org](mailto:deboulonneurs.paris@no-log.org).

## **XII ■ Carnet d'adresses**

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; [contact@deboulonneurs.org](mailto:contact@deboulonneurs.org) ; [www.deboulonneurs.org](http://www.deboulonneurs.org).

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : [www.antipub.org](http://www.antipub.org).

## **XIII ■ Catalogue**

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 131 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

## **XIV ■ Abonnement et commandes**

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 132 peut être photocopié et diffusé.

**Yvan Gradis**

**Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.**

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)